

RCS : AVIGNON
Code greffe : 8401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1990 B 00310
Numéro SIREN : 377 641 931
Nom ou dénomination : A3M

Ce dépôt a été enregistré le 04/03/2020 sous le numéro de dépôt 5234

Greffe du tribunal de commerce d'Avignon



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 04/03/2020

Numéro de dépôt : 2020/5234

Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée
Démission de directeur général

Déposant :

Nom/dénomination : A3M

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 377 641 931

N° gestion : 1990 B 00310



A3M

SAS au capital de 150.000 €

Siège social : 248 Avenue Bernard Palissy – ZI du Fournail - 84700 SORGUES

377.641.931 R.C.S. AVIGNON

**PROCES VERBAL DES DECISIONS
DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE
DU 1^{ER} JANVIER 2020**

Le mercredi 1^{er} janvier 2020 à 16 heures, au siège de la société UP INDUSTRY à SALON DE PROVENCE (13300) 305 Allée de Craponne,

La société UP INDUSTRY, représentée par Monsieur Christophe LEOTY, es-qualité, propriétaire de la totalité des 2.500 actions composant le capital social de la société A3M, a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Démission des Directeurs Généraux
- Pouvoirs

L'actionnaire unique a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'actionnaire unique donne acte à la Présidence de la régularité de la convocation, de la remise des pièces à l'actionnaire unique et de la réunion.

DEUXIEME DECISION

L'actionnaire unique accepte la démission de Monsieur Christophe LEOTY de ses fonctions de Directeur Général, à compter de ce jour.

Il ne sera pas remplacé.

TROISIEME DECISION

L'actionnaire unique accepte la démission de Madame Zuzana OTTOVA de ses fonctions de Directeur Général, à compter de ce jour.

Elle ne sera pas remplacée.

QUATRIEME DECISION

L'actionnaire unique donne tous pouvoirs au porteur de tous extraits ou copies du présent procès-verbal, et notamment à Maître John-Emile DEYGAT, Avocat, Immeuble Le Delta - 1 Allée de l'Electronique – 42000

CL



SAINT ETIENNE, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité et dépôt auprès des différentes administrations ou organismes qu'il appartiendra, consécutives aux présentes modifications.

Le présent procès-verbal a été signé par l'actionnaire unique.

L'ACTIONNAIRE UNIQUE

p/ UP INDUSTRY
Christophe LEOTY

